

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
27 novembre 2017
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 10^e séance**Tenue au Siège, à New York, le mercredi 1^{er} novembre 2017, à 10 heures

Président : M^{me} Grinberga (Vice-Présidente) (Lettonie)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 136 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2018-2019 (*suite*)

Travaux de construction et gestion des biens immobiliers

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M. Tommo Monthe (Cameroun), M^{me} Grinberga (Lettonie), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 136 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (suite)

Travaux de construction et gestion des biens immobiliers (A/72/7/Add.6, A/72/338 et A/72/338/Corr.1)

1. **M. Carey** (Bureau des services centraux d'appui) présente le rapport du Secrétaire général sur le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à Bangkok (A/72/338 et A/72/338/Corr.1), qui a été établi en application de la section IV de la résolution 71/272 de l'Assemblée générale. Mis en route après son adoption par l'Assemblée en 2016, le projet est en bonne voie : les travaux devraient s'achever en 2023 et les dépenses globales rester dans les limites du montant maximum estimé, qui s'élève à 40 019 000 dollars, puisque ces dépenses ne devraient faire l'objet que de révisions mineures.

2. Durant la période considérée, l'équipe en charge du projet a achevé complètement ou presque toutes les activités de planification énumérées à la section VI du rapport précédent du Secrétaire général (A/71/333 et A/71/333/Corr.1), notamment la mise au point définitive de la structure de gouvernance du projet, la création d'un comité des parties prenantes chargé d'aider la Secrétaire exécutive de la CESAP et le Directeur de la Division de l'administration à gérer efficacement le projet ainsi que le recrutement d'une équipe spéciale chargée de la gestion du projet et d'un architecte principal. L'accent a été mis sur la réalisation des objectifs principaux du projet, notamment assurer la conformité avec les normes de sécurité et les codes du bâtiment en vigueur, éliminer toute matière dangereuse de l'ensemble des installations, garantir l'accessibilité des personnes handicapées, optimiser l'occupation des espaces intérieurs en garantissant souplesse et fonctionnalité et assurer la continuité des opérations, une des priorités inscrites dans l'examen stratégique des biens immobiliers, le plan d'équipement à long terme entériné par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/247 B.

3. La Secrétaire exécutive de la CESAP a promptement mis en place le mécanisme de gouvernance du projet, qui comprend le comité des parties prenantes et un arrangement administratif relatif

à l'exécution du projet entre le Bureau des services centraux d'appui et la CESAP. Le Bureau des services de contrôle interne a effectué son premier audit du projet en mars et avril 2017, à l'issue duquel il a indiqué que celui-ci était en bonne voie et que les mesures appropriées étaient prises pour réduire les risques potentiels.

4. L'architecte principal et le coordonnateur du projet au Siège ont été désignés début octobre 2017 et le contrat avec le cabinet indépendant de gestion des risques chargé de formuler des recommandations aux fins de la mise en place d'un cadre de gestion des risques propre au projet sera signé sous peu. Le directeur du projet veille à ce que l'inventaire des risques soit régulièrement réexaminé et que des mesures d'atténuation soient promptement planifiées et appliquées, selon que de besoin. Concernant les initiatives de gestion du changement, l'équipe de la CESAP élabore un avant-projet pilote visant à mettre en place des stratégies de gestion souple de l'espace de travail et prévoit de réaliser une étude sur l'occupation de l'espace semblable à celles qui ont été menées dans d'autres centres de conférence. L'équipe s'emploie également à approfondir le dossier du projet pour lui donner une plus grande durabilité et améliorer l'accessibilité des personnes handicapées.

5. Des efforts importants ont été faits pour mettre à profit les connaissances et l'expérience locales, en particulier celles du Conseil des ingénieurs de Thaïlande en matière d'exigences locales et de meilleures pratiques, ce qui a grandement facilité la conception parasismique et éclaire actuellement la phase de planification du projet. Le Secrétaire général recommande à l'Assemblée générale de prendre note de son rapport (A/72/338 et A/72/338/Corr.1) ainsi que des prévisions de dépenses révisées, d'approuver la création de deux emplois de temporaire au sein de l'équipe de gestion du projet et d'ouvrir un crédit de 4 116 857 dollars au titre du projet pour 2018. Cette somme permettra essentiellement de financer les travaux de construction des locaux provisoires ainsi que les services de conception et de couvrir les coûts de gestion du projet. Elle s'inscrit dans les prévisions indiquées dans le rapport précédent du Secrétaire général (A/71/333 et A/71/333/Corr.1).

6. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente le rapport connexe du Comité consultatif (A/72/7/Add.6) et déclare que le Comité sait gré au pays hôte d'avoir offert de fournir des locaux pour accueillir temporairement le personnel des Nations Unies pendant l'exécution du projet et compte que le Secrétaire général poursuivra ses discussions sur les

divers choix de locaux temporaires avec le Gouvernement hôte.

7. Dans le calendrier proposé pour la période postérieure à juillet 2017, la phase d'appel d'offres a été reculée de trois mois par rapport à la date prévue initialement et la phase de travaux raccourcie d'autant, la durée totale restant donc identique. Le Comité souligne qu'il importe de respecter le calendrier de façon à ce que le projet soit achevé dans les délais et dans les limites des dépenses prévues.

8. Au sein de l'équipe de projet, le Secrétaire général a proposé que le poste de logisticien et coordonnateur (administrateur recruté sur le plan national) devienne un poste d'architecte chargé de l'aménagement de l'espace (P-3), de façon à ce que le titulaire ait les compétences requises pour faire le lien avec les locataires internes et externes et mener à bien les activités de planification et de programmation de l'espace. Comme les compétences correspondant à ces fonctions existent déjà au sein de l'équipe de projet et du Bureau des services centraux d'appui, le Comité consultatif se prononce contre la modification proposée.

9. En ce qui concerne les dépenses proposées pour 2017, le Secrétaire général a fait savoir que les ressources destinées aux services de consultants aux fins de l'examen par une tierce partie et à l'optimisation de l'espace de bureaux n'étaient plus nécessaires, puisque ces tâches relèveraient désormais de la société de conseil principale. Les ressources ainsi libérées ont servi à couvrir des dépenses engagées au titre du système d'assurance de la qualité du projet et d'une étude de l'accessibilité des locaux de la CESAP. Comme on aurait dû savoir que ces services étaient prévus au contrat de la société de conseil principale, le solde non utilisé provenant de ces deux rubriques aurait dû être comptabilisé comme des économies. Le Comité consultatif recommande donc de réduire de 82 500 dollars le montant total des prévisions de dépenses.

10. **M^{me} Pereira Sotomayor** (Équateur), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe attache une grande importance à l'examen des projets d'équipement dans les centres de conférence de l'ONU. L'Organisation doit continuer de préserver la santé et la sécurité de son personnel et des visiteurs partout où elle possède des locaux afin de renforcer l'efficacité et l'efficacité de ses opérations et la participation des États Membres, et d'éviter d'éventuelles pertes en vies humaines et des dégâts matériels.

11. Le Groupe est reconnaissant au Gouvernement et au peuple thaïlandais de l'appui qu'ils fournissent à la CESAP et aux autres organes multilatéraux de la région

et espère que les discussions avec le Gouvernement hôte sur les options concernant les locaux transitoires hors-site aboutiront à un résultat positif. À cet égard, il espère que l'étude en cours des besoins en locaux transitoires comprendra une analyse coûts-avantages des options hors-site et sur site et une évaluation de leur faisabilité opérationnelle. Il se félicite également des efforts déployés par le Gouvernement hôte pour faire le lien avec les entités locales, et le remercie de ses contributions en nature au projet. Le Secrétaire général devrait continuer de promouvoir la collaboration entre l'Organisation et le pays hôte pendant toute la durée d'exécution du projet et de solliciter des contributions volontaires des États Membres.

12. Comme l'accessibilité est une dimension essentielle de tous les projets d'équipement de l'Organisation, l'équipe de projet doit s'attacher en priorité à mener à bien l'étude d'accessibilité portant sur l'ensemble du site, en veillant à appliquer les meilleures pratiques internationales et les dispositions de la résolution 70/170 de l'Assemblée générale. Il faudrait accorder davantage d'attention au bien-être et à la productivité du personnel dans le cadre de l'application des stratégies d'utilisation souple de l'espace de travail, et tenir compte, puisque l'initiative n'est plus en phase pilote, des observations des parties prenantes et du contexte local. Les matériaux et techniques de construction locaux devraient également être utilisés par souci d'économie. En outre, le Groupe souligne qu'il importe de mener les phases de planification et d'exécution du projet dans un souci d'efficacité énergétique et de sensibilisation à l'environnement, et compte que le Secrétaire général rendra compte des progrès accomplis à cet égard.

13. S'agissant de la gestion du projet, le Groupe prend note des actions entreprises par souci d'efficacité, notamment la décision de partager les coûts afférents au nouvel emploi de coordonnateur de projet (P-4), qui exercera ses fonctions au Bureau des services centraux d'appui, entre le budget du projet de la CESAP et celui du projet de rénovation de l'Africa Hall de la Commission économique pour l'Afrique. Le Secrétaire général devrait continuer de rechercher les synergies induisant des réductions de coûts afin d'optimiser l'utilisation des ressources. La CESAP doit également continuer de donner suite à ses nombreuses actions d'information et recruter des candidates qualifiées pour l'équipe de projet.

14. Compte tenu qu'il importe de respecter le calendrier du projet pour que celui-ci se réalise dans les délais prévus et dans les limites des estimations de dépenses approuvées, le Groupe compte que les négociations des contrats avec la société de conseil

principale et le cabinet indépendant de gestion des risques recommandés à l'issue de l'appel d'offres seront achevées au plus vite. En outre, le prochain rapport d'étape du Secrétaire général devrait contenir des informations sur la méthode employée pour fixer le calendrier du projet, comprenant des explications détaillées sur son éventuelle révision.

15. À l'avenir, tout doit être fait pour garantir l'exactitude de la planification et de la gestion du budget du projet. À cet égard, le Secrétaire général devrait fournir, dans son prochain rapport d'étape, un montant estimatif plus précis des imprévus calculés en fonction des risques associés aux différentes phases du projet, et présenter l'estimation des imprévus séparément du coût de base du projet. Enfin, l'orientation et la coordination mutuelles étroites entre le Secrétariat, y compris le Bureau des services centraux d'appui, et la CESAP, avec des liens hiérarchiques clairs, sont essentielles pour garantir une gouvernance et un contrôle solides du projet.

16. **M^{me} Andamo** (Thaïlande) déclare que dans les projets de construction des commissions régionales de l'ONU, les questions de santé et de sécurité doivent être prioritaires. Sa délégation est favorable à l'exécution du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie de la CESAP, tout en soulignant l'importance d'opter pour une solution économique.

17. Durant la période à l'examen, le Ministère des affaires étrangères thaïlandais a organisé une réunion interinstitutions pour faciliter la coordination entre la CESAP et les autorités thaïlandaises concernées, fourni des informations sur les normes et règlements applicables au projet, aidé la CESAP à se mettre en relation avec les entités locales afin de s'informer des meilleures pratiques en matière de mise aux normes parasismiques et de gestion de la construction en Thaïlande et proposé plusieurs possibilités de locaux transitoires pour accueillir temporairement le personnel. Le Gouvernement thaïlandais se félicite du bon avancement du projet et espère que l'étude des besoins en locaux transitoires ainsi que le plan de conception et de construction en cours d'élaboration par la société de conseil principale seront terminés en temps voulu. Entre-temps, le Ministère des affaires étrangères se tient prêt à coopérer étroitement avec la CESAP à l'élaboration de sa stratégie en matière de locaux transitoires, en liaison avec la société de conseil principale.

18. Le Gouvernement thaïlandais poursuivra sa collaboration avec la CESAP durant toute la durée des phases de planification et d'exécution du projet.

Conformément à la résolution 71/272 de l'Assemblée générale, il convient de s'efforcer de tirer parti des connaissances et des matériaux locaux et des capacités disponibles en interne, ainsi que des enseignements et des pratiques optimales dégagés des précédents projets d'équipement, y compris du projet réussi de rénovation et de mise aux normes parasismiques du Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Bangkok.

19. Une gouvernance solide, la mise en place de contrôles, le souci du rapport coût-efficacité, la transparence et la responsabilisation seront les facteurs essentiels qui garantiront la bonne gestion et la bonne exécution du projet, conformément aux principes qui sous-tendent la réforme du dispositif de gestion engagée par le Secrétaire général. À cette fin, une étroite coordination doit s'établir entre le Secrétariat, notamment le Bureau des services centraux d'appui, et la CESAP afin de garantir une communication d'informations ainsi qu'une planification et une gestion budgétaires ponctuelles et précises.

La séance est levée à 10 h 30.